

Etats financiers annuels de SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		2 445 620	5 109 844
Obligations et valeurs assimilées		93 330	107 140
Titres OPCVM		196 921	137 797
	3.1	2 735 871	5 354 781
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	499 693	498 672
Disponibilités	3.3	815 803	1 386 663
		1 315 496	1 885 335
Créances d'exploitations		300	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		4 051 667	7 240 116
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	17 271	28 058
Autres créditeurs divers	3.5	4 825	6 768
TOTAL PASSIF		22 096	34 826
Capital	3.6	3 976 330	7 109 770
Sommes distribuables	3.7	53 241	95 520
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		53 241	95 520
ACTIF NET		4 029 571	7 205 290
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 051 667	7 240 116

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		175 074	213 258
Dividendes	4.1	170 435	207 314
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	4 639	5 944
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	49 333	68 916
<i>Total des revenus des placements</i>		224 407	282 174
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<96 666>	<120 784>
<i>Revenu net des placements</i>		127 741	161 390
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<27 309>	<39 182>
<i>Résultat d'exploitation</i>		100 432	122 208
Régularisation du résultat d'exploitation		<47 191>	<26 688>
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		53 241	95 520
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		47 191	26 688
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		77 323	65 537
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		386 744	30 607
Frais de négociation de titres		<18 527>	<13 591>
Résultat net de l'exercice		545 972	204 761

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>545 972</u>	<u>204 761</u>
Résultat d'exploitation	100 432	122 208
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	77 323	65 537
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	386 744	30 607
Frais de négociation de titres	<18 527>	<13 591>
	<91 459>	<141 114>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><3 630 232></u>	<u><1 738 716></u>
Souscriptions	-	7 213
Capital	-	6 892
Régularisation des sommes non distribuables	-	<76>
Régularisation des sommes distribuables	-	397
Rachats	<3 630 232>	<1 745 929>
Capital	<3 359 587>	<1 720 682>
Régularisation des sommes non distribuables	<219 393>	2 038
Régularisation des sommes distribuables	<51 252>	<27 382>
Droit de sortie	-	97
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><3 175 719></u>	<u><1 675 069></u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	7 205 290	8 880 359
En fin de l'exercice	4 029 571	7 205 290
<u>Nombre d'actions</u>		
En début de l'exercice	3 058	3 804
En fin de l'exercice	1 613	3 058
<u>Valeur liquidative</u>	<u>2 498,184</u>	<u>2 356,210</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>7,35%</u>	<u>2,52%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2018.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ADWYA	29 800	161 034	141 937	3,50%
AMEN BANK	4 000	103 005	108 772	2,68%
ASTREE	1 000	19 009	37 002	0,91%
ATTIJARI BANK	2 700	121 882	115 552	2,85%
BH	5 818	97 003	74 086	1,83%
BIAT	1 430	148 227	170 765	4,21%
ESSOUKNA	26 200	127 128	65 002	1,60%
EURO-CYCLES	5 140	128 101	95 866	2,37%
I.C.F	1 000	56 807	176 958	4,37%
MAGASIN GENERAL	2 500	68 354	96 250	2,38%
MIP	77 229	124 047	46 337	1,14%
ONE TECH HOLDING	15 300	168 430	244 647	6,04%
SAH LILAS	5 239	52 763	59 829	1,48%
SAM	52 240	134 073	216 535	5,34%
SFBT	4 000	60 596	94 240	2,33%
SOPAT	62 000	74 309	102 052	2,52%
TELNET HOLDING	30 000	149 925	288 300	7,12%
TUNINVEST-SICAR	7 598	67 963	48 019	1,19%
TUNISAIR	76 500	45 744	59 594	1,47%
UIB	8 618	207 365	203 876	5,03%
Total actions et droit rattachés		2 115 764	2 445 620	60,36%

B- Titres OPCVM

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
FCP SMART EQUITY 2	188	186 636	196 921	4,86%
Total titres OPCVM		186 636	196 921	4,86%

C- Obligations et valeurs assimilées

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
STB 2008/2	2 000	89 644	93 330	2,30%
Total obligations et valeurs assimilées		89 644	93 330	2,30%
Total		2 392 044	2 735 871	67,52%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	2 533 435
Titres OPCVM	100 993
	<u><u>2 634 428</u></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de cession ou remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions et droits	5 270 190	-	5 654 302	384 112
Obligations et titres FCC	13 243	650	13 587	<306>
Titres OPCVM	46 658	-	49 596	2 938
	<u><u>5 330 091</u></u>	<u><u>650</u></u>	<u><u>5 717 485</u></u>	<u><u>386 744</u></u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
AMEN BANK au 04/01/2019-10J- 9.25%	500 000	498 975	499 963	12,34%
Total certificats de dépôts	<u>500 000</u>	<u>498 975</u>	<u>499 963</u>	<u>12,34%</u>
Total placements monétaires	<u>500 000</u>	<u>498 975</u>	<u>499 963</u>	<u>12,34%</u>

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Amen Bank Pasteur	816 267	1 296 859
Achats de titres à régler	<65 672>	<63 361>
Vente titres à encaisser	62 073	148 543
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	3 919	5 778
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<784>	<1 156>
	<u><u>815 803</u></u>	<u><u>1 386 663</u></u>

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du distributeur exclusif à payer	9 990	18 600
Rémunération du gestionnaire à payer	4 282	7 971
Rémunération du dépositaire à payer	2 999	1 487
	<u>17 271</u>	<u>28 058</u>

3.5 Autres créditeurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	3 921	5 016
TCL à payer	563	1 149
Redevances CMF à Payer	341	603
	<u>4 825</u>	<u>6 768</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2018

Montant	7 109 770
Nombre de titres	3 058
Nombre d'actionnaires	68

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	<3 359 587>
Nombre de titres	1445
Nombre d'actionnaires sortants	14

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	77 323
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	386 744
Régularisations des sommes non distribuables	<219 393>
Frais de négociations de titres	<18 527>

Capital au 31 décembre 2018

Montant	3 976 330
Nombre de titres	1 613
Nombre d'actionnaires	54

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Résultat d'exploitation	100 432	122 208
Régularisation du résultat d'exploitation	<47 191>	<26 688>
	<u>53 241</u>	<u>95 520</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Dividendes	170 435	207 314
	<u>170 435</u>	<u>207 314</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	4 639	5 944
	<u>4 639</u>	<u>5 944</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	32 222	37 270
Intérêts sur dépôt à vue	17 111	31 646
	<u>49 333</u>	<u>68 916</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	27 215	34 465
Rémunération du distributeur exclusif	63 501	80 419
Rémunération du dépositaire	5 950	5 900
	<u>96 666</u>	<u>120 784</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
TCL	11 908	9 139
Honoraires du commissaire aux comptes	8 417	9 658
Redevances CMF	6 653	8 455
Autres frais	331	603
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	11 327
	<u>27 309</u>	<u>39 182</u>

5- AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus des placements	139,124	92,274	82,700	79,835	75,499
Charges de gestion des placements	<59,929>	<39,498>	<34,518>	<36,563>	<34,943>
Revenus net des placements	<u>79,195</u>	<u>52,776</u>	<u>48,182</u>	<u>43,272</u>	<u>40,556</u>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	<16,931>	<12,813>	<8,482>	<8,603>	<6,960>
Résultat d'exploitation (1)	<u>62,264</u>	<u>39,963</u>	<u>39,700</u>	<u>34,669</u>	<u>33,596</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	<29,257>	<8,727>	<2,526>	<4,052>	<0,858>
Sommes distribuables de l'exercice	<u>33,008</u>	<u>31,236</u>	<u>37,174</u>	<u>30,617</u>	<u>32,738</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	47,937	21,431	115,310	<229,492>	202,505
Frais de négociation de titres	<11,486>	<4,444>	<6,670>	<6,747>	<4,039>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	239,767	10,009	<6,337>	16,962	<51,173>
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>276,218</u>	<u>26,996</u>	<u>102,303</u>	<u><219,277></u>	<u>147,293</u>

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	338,482	66,959	142,303	<184,609>	180,888
Droit de sortie	-	0,032	-	2,230	0,038
Résultat non distribuable de l'exercice	276,218	27,028	102,303	<217,047>	147,331
Régularisation du résultat non distribuable	<136,016>	0,641	<5,286>	22,518	<4,453>
Sommes non distribuables de l'exercice	140,202	27,669	97,017	-194,529	142,878
Distribution de dividende	31,236	37,174	30,618	32,738	26,541
Valeur liquidative	2 498,184	2 356,210	2 334,479	2 230,906	2 427,556

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,46%	1,50%	1,42%	1,42%	1,47%
Autres charges / actif net moyen	0,41%	0,49%	0,35%	0,33%	0,29%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,51%	1,19%	1,53%	1,19%	1,41%

5-2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire:

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV.

Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 4 051 667 DT, un actif net de 4 029 571 DT et un résultat net de l'exercice de 545 972 DT. A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent 20,13% au 31 décembre 2018. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ L'emploi au titre de la société « AMEN BANK » représentent, au 31 décembre 2018, 15,02% de l'actif de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- ✓ la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ; Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
 - Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-

117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 27 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2018. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets au titre de 2018 et comptabilisés par la société s'élève à 3 878 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2018, à 27 215 DT.

✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2018, à 63 501 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI